



Conseil

Distr. générale
8 décembre 2021
Français
Original : anglais

Vingt-sixième session

Conseil, seconde partie de la session

Kingston, 6-10 décembre 2021*

Point 14 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission des finances

Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant les questions financières et budgétaires

Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,

Tenant compte des recommandations de la Commission des finances de l'Autorité internationale des fonds marins¹,

Recommande que l'Assemblée de l'Autorité adopte le projet de décision ci-après :

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins,

1. *Prie instamment* les membres de l'Autorité d'acquitter dès que possible et en temps voulu l'intégralité de leurs contributions au budget de l'Autorité ;
2. *Invite* les membres de l'Autorité qui n'ont pas encore versé leurs contributions au budget de l'Autorité, notamment celles des années précédentes, à les acquitter dans les plus brefs délais ;
3. *Prend note* de l'estimation des incidences financières et budgétaires de l'évolution que l'Autorité devrait connaître au cours des 5 à 10 prochaines années et de la nécessité de veiller à ce qu'elle soit dotée des capacités et des ressources nécessaires pour s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer² et de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982³ ;
4. *Nomme* Ernst & Young commissaire aux comptes indépendant de l'Autorité pour l'exercice 2021-2022.

269^e séance
Le 8 décembre 2021

* Nouvelles dates des réunions en présentiel qui devaient initialement se tenir en juillet 2020 puis en juillet 2021.

¹ ISBA/26/A/10-ISBA/26/C/21 et ISBA/26/A/10/Add.1-ISBA/26/C/21/Add.1.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.

³ Ibid., vol. 1836, n° 31364.

